

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1389

5 juin 2012

### SOMMAIRE

3TS CEE Fund SICAV-SIF .....	66648	SHCO 31 S.à r.l. ....	66640
ActualSales Group S.A. ....	66649	SHCO 32 S.à r.l. ....	66649
After Disaster Techniques S.A. ....	66671	System and Management Investment S.A.	
Alpha Diamond S.A. ....	66672	.....	66671
Alpha Investimenti Sicav .....	66658	Tata Consultancy Services Luxembourg	
Alpha Management Company S.A. ....	66672	S.A. ....	66630
Amundi Islamic .....	66672	Teck Luxembourg Sàrl .....	66654
Androcles .....	66629	The Isidor Company GmbH .....	66627
Anmaur Holdings (Luxembourg) Sàrl ....	66657	Thiclair Investments S.A. ....	66627
Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG)		Transteege S.A. ....	66627
S.A. ....	66671	Trustcapital S.A. ....	66628
Atessa Investments S.à r.l. ....	66657	Tuilia Invest S.A. ....	66629
Blue Power Group S.à r.l. ....	66658	UBS (Lux) Sicav 2 .....	66628
Blue Power S.A. ....	66658	UPA - Union des Propriétaires d'Avions	
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR .....	66627	.....	66629
CETP II Foundry Finance S.à r.l. ....	66636	Varg Investments S.A. ....	66634
CETP II Foundry S.à r.l. ....	66648	Videx International S.A. ....	66635
CETP II Participations S.à r.l. SICAR .....	66635	Vitruvius .....	66635
CETP Participations S.à r.l. SICAR .....	66656	Vitruvius .....	66635
Greenline Investments S.A. ....	66656	VORSORGE Luxemburg Lebensversiche-	
Inter-Haus-Luxembourg S.A. ....	66657	rung S.A. ....	66672
Izzie S.à r.l. ....	66657	Warmerding European Investment S.A.	
Kial .....	66637	.....	66636
Lagrange Gestion S.A. ....	66634	Woodie S.à r.l. ....	66636
Lex S.A. ....	66648	Xella International S.A. ....	66670
Misys Overseas Investments S.à r.l. ....	66656	Zadar S.A. ....	66636
PanEuropean Investments Holding S.A.		Zadar S.A. ....	66637
.....	66670	ZBI Opportunity Real Estate Fund One	
Perseus Immobilien Gesellschaft 8 .....	66628	S.C.A., SICAR .....	66645
Perseus Immobilien Gesellschaft 9 .....	66670	Zephyra Invest .....	66637
S.F.A. S.A. ....	66626	Zum Immo S.à r.l. ....	66639

**S.F.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.029.

L'an deux mille douze, le dix-huit avril,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.F.A. S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg à la section B sous le numéro 64029, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 485 du 2 juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Me Delvaux prénommé en date du 16 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 350 du 14 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Jeannot Wengler.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patricia Prima.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000.000 (un million) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle

2.- Modification afférente de l'article 21 des statuts.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra chaque année le mercredi qui suit le dernier mardi du mois de mai à 14 heures 30.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales se tiendront au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue."

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Wengler, P. Prima, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2012. Relation: LAC/2012/18094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012050564/57.

(120069135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**The Isidor Company GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.268.

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2012050643/12.

(120069723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 13 avril 2012:*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 13 avril 2012 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

CETP Co-Investment S.à.r.l. SICAR

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012050701/16.

(120069577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Thicclair Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 156.508.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 26 avril 2012 que le siège social de la société a été transféré au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2012050644/13.

(120069219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Transteeeg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.531.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 24 avril 2012*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire, PKF Abax Audit, R.C.S. B 142.867 et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012050645/12.

(120069040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 8, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.804.

*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 23. April 2012*

*Geschäftsführer*

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 7 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.478 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 8 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.479 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 9 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.480 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B88045 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, W2007 Parallel Bear S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B131044 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, WHITEHALL BEAR S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B137548 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Herr Simon KÖNIG, Herr Nico HANSEN und Frau Sophie BATARDY bleiben Kategorie A-Geschäftsführer.

Référence de publication: 2012051629/29.

(120071199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

---

**Trustcapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 39.680.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012050647/10.

(120069585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS (Lux) SICAV 2*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Vitali Schetle

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2012050648/13.

(120069368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2012.

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2012050650/12.

(120069479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Androcles, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.323.

EXTRAIT

Conformément à l'acte rectificatif sous seing privé du 10 janvier 2012, les parts sociales détenues par les associés de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Kendray Properties Limited .....	277 parts sociales
- Trafalgar Overseas Limited .....	167 parts sociales
- Leopold NOE .....	28 parts sociales
- Ivor SMITH .....	14 parts sociales
- Trazer Limited .....	14 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012050765/19.

(120070487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

**Tuilia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 130.881.

L'an deux mille douze, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «Tuilia Invest S.A.» (la «Société»), une société anonyme en liquidation et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130.881, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2119 du 27 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1095, du 24 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Anna HERMES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le

notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société avec même effet.

2. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier, deuxième alinéa des statuts de la Société est modifié, et un nouvel troisième alinéa est ajouté, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

« **Art. 1<sup>er</sup>. (troisième alinéa).** Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, A. HERMES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2012. Relation: EAC/2012/3376. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012051747/53.

(120071306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

**Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 112.110.

In the year two thousand and twelve,

on the twenty-eighth day of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "TATA CONSULTANCY SERVICES LUXEMBOURG S.A.", a "société anonyme", which was incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, on 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1343 of 07 December 2005, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 112 110 and having its registered office at 89D rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Parc d'Activité Capellen (hereafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the same notary WAGNER, on 31 Marc 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1391 of 27 June 2011.

The Meeting is opened with Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Ms Kit Sum WONG, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

l) The agenda of the Meeting is the following:

1.- To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ONE MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EURO (1'300'000.- EUR) so as to raise the subscribed share capital from its present amount of THREE MILLION EURO (3'000'000.- EUR) divided into three thousand (3'000) registered shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR) each, to an amount of FOUR MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EURO (4'300'000.- EUR) to be divided into four thousand three hundred (4'300) registered shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR) each, by the creation and issue of one thousand three hundred (1'300) new additional shares in registered form, each with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR), with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on, against contributions in cash.

2.- To have all these new shares registered shares subscribed by TATA CONSULTANCY SERVICES NETHERLANDS B.V.", having its registered office at Symphony Towers Gustav Mahlerplein 85-91 NL -1082 MS Amsterdam (The Netherlands) the other existing shareholder having, to the extent necessary, waived its preferential subscription right, and to have full payment in cash of the par value of each such new share issued by the Company.

3.- To amend Article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase, to give it then henceforth the following wording:

**Art. 5. (first paragraph).** "The issued subscribed share capital is set at FOUR MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EURO (4'300'000.- EUR) divided into four thousand three hundred (4'300) shares in registered form with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR) per share."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from said attendance-list that all three thousand (3'000) registered shares representing the total share capital amount of THREE MILLION EURO (3'000'000.- EUR) are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ONE MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EURO (1'300'000.- EUR) so as to raise the subscribed share capital from its present amount of THREE MILLION EURO (3'000'000) divided into three thousand (3'000) registered shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR) each, to an amount of FOUR MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EURO (4'300'000.-EUR) to be divided into four thousand three hundred (4'300) registered shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.-EUR) each, by the creation and issue of thousand three hundred (1'300) new additional shares in registered form, each with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges that the other existing shareholder has, to the extent necessary, waived his preferential subscription right to subscribe to the new shares, and RESOLVES to accept to the subscription of all one thousand three hundred (1'300) new additional shares in registered form, with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000. EUR) each, the following current shareholder:

the company "TATA CONSULTANCY SERVICES NETHERLANDS B.V.", having its registered office at Symphony Towers Gustav Mahlerplein 85-91 NL -1082 MS Amsterdam (The Netherlands).

*Subscription - Payment*

There now appeared:

Mr Brendan D. KLAPP, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized proxy holder of "TATA CONSULTANCY SERVICES NETHERLANDS B.V.", prenamed,

pursuant to a proxy given to him under private seal, on 20 February 2012,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party, the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

which proxy holder declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed sole subscriber, to the thousand three hundred (1'300) newly issued shares at their par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR) per share and to entirely pay up in cash each newly issued share.

Furthermore the subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been fully paid up in cash and that the Company has now at its free disposal the total amount of ONE MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EURO (1'300'000.- EUR), proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Third resolution*

As a result of the above mentioned capital increase, the Meeting RESOLVES to amend Article 5, First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect such change. The Meeting RESOLVES that Article 5, First paragraph of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The issued subscribed share capital is set at FOUR MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EURO (4'300'000.- EUR) divided into four thousand three hundred (4'300) shares in registered form with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.- EUR) per share."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of two thousand three hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with US notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «TATA CONSULTANCY SERVICES LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme, constituée conformément à un acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1343 du 7 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 112 110, et ayant son siège social au 89D rue Pafbruch, L-8308 Capellen, Parc d'Activité Capellen (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le ministère du même notaire WAGNER, en date du 31 mars 2011, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1391 du 27 juin 2011.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- D'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1'300'000. EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de TROIS MILLIONS D'EUROS (3'000'000.- EUR) divisé en trois mille (3'000) actions nominatives d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune à un montant de QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (4'300'000.- EUR) qui sera divisé en quatre mille trois cents (4'300) actions nominatives d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, par la création et l'émission de mille trois cents (1'300) actions nouvelles sous forme nominative, chacune avec une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes et des bénéfices à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire et à libérer intégralement en numéraire.

2.- D'accepter la société «TATA CONSULTANCY SERVICES NETHERLANDS B.V.», avec siège social à Symphony Towers Gustav Mahlerplein 85-91 NL -1082 MS Amsterdam (Pays-Bas), à la souscription de toutes ces nouvelles actions,

l'autre actionnaire ayant renoncé, dans la mesure nécessaire, à son droit de souscription préférentiel et recevoir la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

3.- De modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital intervenue, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social souscrit émis est fixé à QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (4'300'000.-EUR) divisé en quatre mille trois cents (4'300) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau de l'Assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille (3'000) actions émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de TROIS MILLIONS D'EUROS (3'000'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1'300'000.- EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de TROIS MILLIONS D'EUROS (3'000'000. EUR) divisé en trois mille (3'000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000. EUR) chacune, à un montant de QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (4'300'000.- EUR) qui sera divisé en quatre mille trois cents (4'300) actions nominatives d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, par la création et l'émission de mille trois cents (1'300) actions nouvelles sous forme nominative, avec une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR), par action, et conférant droit à des dividendes et des bénéfices à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée reconnaît que l'autre actionnaire existant a, dans la mesure nécessaire, renoncé à son droit de souscription préférentiel à la souscription des actions nouvelles et DECIDE d'accepter la souscription de toutes les mille trois cents (1'300) nouvelles actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, par l'actionnaire existant ci-après:

la société «TATA CONSULTANCY SERVICES NETHERLANDS B.V.», avec siège social à Symphony Towers Gustav Mahlerplein 85-91 NL -1082 MS Amsterdam (Pays-Bas).

#### *Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu(e) aux présentes:

Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «TATA CONSULTANCY SERVICES NETHERLANDS B.V.», prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 février 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le/la mandataire de la partie comparante, les membres du Bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

lequel/laquelle mandataire a déclaré souscrire au nom et pour compte du seul souscripteur susnommé les mille trois cents (1'300) actions nouvelles émises sous forme nominative d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000. EUR) par action, et a déclaré libérer intégralement chaque action nouvellement émise par versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en numéraire et que la somme totale d'UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1'300'000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 5, premier alinéa des Statuts de la Société pour refléter ce changement. L'Assemblée DECIDE que l'Article 5, premier alinéa des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social souscrit émis est fixé à QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (4'300'000.- EUR) divisé en quatre mille trois cents (4'300) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille trois cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, K.S. WONG, N. WEYRICH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2012. Relation: EAC/2012/2848. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012050634/208.

(120069720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Varg Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 80.243.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 26 avril 2012 que le siège social de la société a été transféré au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2012050656/13.

(120069218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 18 avril 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Madame Line Gatard a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier Toumieux a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

\* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pierre-Olivier Toumieux a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012051526/21.

(120071131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

---

**Videx International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.978.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012050659/10.

(120069558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.899.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2012*

Messieurs Alberto FOGLIA, Raffaele MARTINELLI, Tiziano BRIANZA résidant tous trois professionnellement au 13 Via Pretorio, CH-6900 Lugano, Maurizio SOLARO DEL BORGO résidant professionnellement au 8 Via Porlezza, I-20123 Milan, et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée de 2013.

PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée de 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour VITRUVIUS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012050660/17.

(120070093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**CETP II Participations S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.698.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 19 avril 2012:*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 19 avril 2012 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

CETP II Participations S.à.r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012050705/16.

(120069567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.899.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITRUVIUS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012050661/11.

(120070094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Woodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 153.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012050666/12.

(120069511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Warmerding European Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.283.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 26 avril 2012 que le siège social de la société a été transféré  
au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2012050667/13.

(120069217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**CETP II Foundry Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.887.

*Dépôt rectificatif au dépôt initial du 17 avril 2012 N° L120061036.04*

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 05 avril 2012;

- que l'assemblée a nommé Vinit Kohli, né le 24 juillet 1955 à New Delhi, Inde, avec adresse professionnelle au 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn, et Evangelos Xenakis, né le 27 octobre 1978 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn, comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société de catégorie B, avec effet au 05 avril 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

CETP II Foundry Finance S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012050703/18.

(120069588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Zadar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.902.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 avril 2012*

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal au L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue John F. Kennedy avec effet au 12 avril 2012.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012050672/11.

(120069481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Zadar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.902.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du en date du 23 avril 2012*

L'an deux mille douze, le vingt-trois avril, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer Monsieur Knut Reinertz, employé, né le 31 décembre 1963 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant professionnellement au 35A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet au 23 avril 2012. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'année 2014.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012050673/13.

(120070056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Zephyra Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.016.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050675/9.

(120070108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Kial, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 168.487.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le seizième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Alain Weyrich, employé privé, né le 4 janvier 1966 à Luxembourg, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Van der Meulen;

et

Monsieur Kim Rollinger, technicien en bâtiment, né le 17 octobre 1983, à Luxembourg, demeurant L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de KIAL.

**Art. 3.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 4.** La durée de la société est pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- par Monsieur Alain Weyrich, employé privé, né le 4 janvier 1966 à Luxembourg, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Van der Meulen: 50 parts sociales; et

- par Monsieur Kim Rollinger, technicien en bâtiment, né le 17 octobre 1983, à Luxembourg, demeurant L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg: 50 parts sociales.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par les associés*

Et aussitôt les associés précités, représentant l'intégralité du capital social de la société et constitué en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Kim Rollinger, technicien en bâtiment, né le 17 octobre 1983, à Luxembourg, demeurant L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg.
- 3.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Alain Weyrich, employé privé, né le 4 janvier 1966 à Luxembourg, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Van der Meulen.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les personnes comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les personnes comparantes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Alain Weyridi, Kim Rollinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2012. LAC/2012/18162. Reçu 75.- €.

Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012051506/129.

(120071024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

---

#### **Zum Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 168.404.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050679/9.

(120069036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**SHCO 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.442.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourth day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Anne Coenen, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 4 April 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant laws and the present articles.

" **Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or an indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of "SHCO 31 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied."

### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and twelve.

### *Subscription and payment*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are entirely subscribed by the sole shareholder ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., predesignated, represented as above stated.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary.

### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

### *Estimate of costs*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as above stated, representing the whole of the corporate capital, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the company for an undetermined period with powers as stipulated by article 12 of the articles of incorporation:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 103.336.

2) The registered office is established in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatre avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

### **A COMPARU:**

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Anne Coenen, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 4 avril 2012.

La prédite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination «SHCO 31 S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille douze.

#### *Souscription et libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont entièrement souscrites par l'associé unique ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée, représentée comme dit ci-avant.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société du chef de sa constitution ont été évalués à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs tels que définis à l'article 12 des statuts:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 April 2012. Relation: DIE/2012/4337. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012050597/265.

(120069621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.856.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twentieth of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, on 14 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1166 on 15 June 2007, having its registered office at 3 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 127.856 (the "Company").

The meeting elects as president Marcus PETER, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, who appoints as secretary Thao NGUYEN, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Katharina MÜLLER, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of article 13 of the articles of association of the Company (the "Articles") for clarification purposes by amending and adding explanatory additional wording within and at the end of paragraph 3 on the net asset value as well as adding an additional paragraph following the third paragraph and before the fourth paragraph of said article on the specific net asset value calculation;

2. Change of paragraph 6 of article 20 of the Articles by adding the requirement of the shareholders of the Company to obtain prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier before resolving on the cessation of the Company as a SICAR;

3. Change of the date and time of the holding of the annual general meeting of the Company in paragraph 11 of article 20 of the Articles.

II) All shareholders of the Company have been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders by registered letter of the general partner of the Company dated 2 April 2012. The names of the shareholders present or represented, the number of their shares, and the proxies of the represented shareholders are shown on the attached attendance list; this attendance list, having been signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that 192,738.566 (one hundred ninety-two thousand seven hundred thirty-eight point five six six) shares and voting rights of the existing share capital of the Company are duly present or represented at this extraordinary general meeting. The share capital currently consists of 1 (one) General Partner Share, 125,001 (one hundred twenty five thousand and one) Participating Shares and 84,794.386 (eighty-four thousand seven hundred ninety-four point three eight six) Ordinary Shares each issued with one voting right. The general partner share has the right to vote. Therefore, the voting rights being present and duly represented at today's extraordinary general meeting represent ninety-one point eight six per cent (91.86%) of the total issued share capital and therefore total issued voting rights of the Company.

IV) The meeting is therefore duly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*First resolution*

RESOLVED to amend for clarification purposes the wording of the third paragraph of article 13 (Calculation of Net Asset Value) of the Articles and to add an additional paragraph following the third paragraph and before the fourth paragraph of said article to read as follows:

"The Net Asset Value of the Company is equal to the difference of the value of its gross assets and its liabilities as well as to the total Net Asset Value per Class.

Additional specific Net Asset Value calculation rules shall be applied as mentioned in further detail in the Memorandum.”

#### *Second resolution*

RESOLVED to amend the sixth paragraph of article 20 (General Meeting of Shareholders) of the Articles by adding additional wording to read as follows:

“Any resolution contemplating that the Company shall cease to be a SICAR and consequently cease to be subject to the scope of the 2004 Law requires the approval of all (100%) issued voting rights of the Company. Such resolution must be taken in the form of a general meeting of Shareholders and requires the prior approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.”

#### *Third resolution*

RESOLVED to amend the first sentence of the eleventh paragraph of article 20 (General Meeting of Shareholders) of the Articles to read as follows:

“The annual general meeting shall be held on the second Thursday of April each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.”

The foregoing resolutions have been adopted with the approval of the General Partner according to article 111 of the Company Law.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 1,500.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung oben Stehenden Textes:**

Im Jahr zweitausend und zwölf, am zwanzigsten April.

vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien, société en commandite par actions, welche als Investmentgesellschaft in Risikokapital, société d'investissement en capital à risque, qualifiziert, gegründet durch Urkunde von Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 14. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1166, am 15. Juni 2007, mit Gesellschaftssitz in 3 rue Jean Monnet L2180 Luxemburg, eingetragen, im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, unter Nummer B 127.856, (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Versammlung wählt Herrn Marcus PETER, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg als Vorsitzenden, Frau Thao NGUYEN, Juristin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wird als Protokollführer ernannt.

Die Versammlung wählt Frau Katharina MÜLLER, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, als Stimmzähler.

Nachdem somit der Vorsitz der Generalversammlung gebildet wurde, erklärt und ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I) Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Abänderung des Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) zur Klarstellung durch die Änderung und das Hinzufügen von zusätzlich erklärendem Text innerhalb und am Ende von Paragraf 3, sowie durch Hinzufügen eines zusätzlichen Absatzes hinter Paragraf 3 und vor Paragraf 4 von Artikel 13 der Satzung über die spezifische Berechnung des Nettoinventarwertes;

2. Abänderung des Paragraf 6 des Artikel 20 der Satzung, durch die zusätzliche Anforderung an die Aktionäre der Gesellschaft, zunächst die Genehmigung der Commission de Surveillance du Secteur Financier einzuholen, bevor Regelungen über die Beendigung der Gesellschaft als SICAR getroffen werden können.

3. Abänderung des Datums und der Zeit der Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in Paragraf 11 des Artikel 20 der Satzung.

II) Alle Aktionäre der Gesellschaft wurden zu dieser außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft ordnungsgemäß per Einschreiben des General Partner der Gesellschaft vom 2. April 2012 eingeladen. Die Namen

der anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Anzahl der gehaltenen Aktien, und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen worden; diese Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt dieser Urkunde beigeheftet, um zusammen mit ihr registriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung und dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ paraphiert wurden, bleiben diesem Protokoll in der gleichen Weise beigeheftet.

III) Die Anwesenheitsliste zeigt, dass 192.738,566 (einhundertzweiundneunzig tausend sieben hundert achtunddreissig Komma fünf sechs sechs) Aktien und Stimmrechte des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft rechtmäßig bei dieser außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Das derzeitige gezeichnete Aktienkapital umfasst 1 (eine) General Partner Aktie, 125.001 (einhundert und fünfundzwanzig tausend und eine Partizipierende Aktien und 84.794,386 (vierundachtzig tausend sieben hundert vierundneunzig Komma drei acht sechs) Stammaktien jeweils mit einem Stimmrecht ausgeben. Der „General Partner Share“ hat ein Stimmrecht. Die somit derzeit gültigen und heute wirksam auf dieser Generalversammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmrechte umfassen einundneunzig Komma acht sechs Prozent (91.86%) des bestehenden Aktienkapitals und der insgesamt ausgegebenen Stimmrechte der Gesellschaft.

IV) Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß einberufen und kann rechtmäßig über die Tagesordnung beschließen.

V) Nach ausführlicher Beratung hat die Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

ES WIRD BESCHLOSSEN, zur Klarstellung den Wortlaut des Paragraphen 3 des Artikel 13 (Berechnung des Nettoinventarwertes) der Satzung wie folgt zu ändern, sowie einen zusätzlichen Absatz nach Paragraph 3 und vor Paragraph 4 des Artikel 13 der Satzung wie folgt einzufügen:

„Der Nettoinventarwert der Gesellschaft ist gleich der Differenz aus dem Wert ihres Bruttovermögens und ihrer Verbindlichkeiten, sowie dem gesamten Nettoinventarwert pro Klasse.

Zusätzlich sind die spezifischen Nettoinventarwert Berechnungsregeln so anzuwenden, wie sie im Memorandum in weiteren Einzelheiten genannt werden.“

#### *Zweiter Beschluss*

ES WIRD BESCHLOSSEN, Paragraph sechs des Artikel 20 (Hauptversammlung der Aktionäre) der Satzung wie folgt zu ändern:

„Jeder Beschluss, der vorsieht, dass die Gesellschaft nicht mehr eine SICAR sein soll und daher nicht mehr im Anwendungsbereiches des Gesetzes von 2004 sein soll, bedarf der Genehmigung durch alle (100%) ausgegebenen Stimmrechte der Gesellschaft. Ein solcher Beschluss muss in einer Hauptversammlung der Aktionäre getroffen werden und bedarf der vorherigen Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier.“

#### *Dritter Beschluss*

ES WIRD BESCHLOSSEN, den ersten Satz des Paragraphen elf des Artikel 20 (Hauptversammlung der Aktionäre) der Satzung wie folgt zu ändern:

„Die Jahreshauptversammlung soll am zweiten Donnerstag des Monats April abgehalten werden, jedes Jahr um 11.00 Uhr nach luxemburgischer Zeit, am Sitz der Gesellschaft oder an einem Ort, der in der Einberufung angegeben wird.“

Die vorhergehenden Beschlüsse wurden mit dem Einverständnis des „General Partner“ getroffen gemäss Artikel 111 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen und Aufwendungen jeglicher Form, welche von der Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr EUR 1.500.- geschätzt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst ist. Auf Verlangen derselben oben erschienenen Personen soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tag wie zu Anfang dieses Dokuments erwähnt.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen wurde, haben diese erschienenen Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PETER, T. NGUYEN, K. MÜLLER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2012. Relation: LAC/2012/18575. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. April 2012.

Référence de publication: 2012050674/166.

(120070097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**3TS CEE Fund SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012050680/12.

(120069347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Lex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 69.178.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu le 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6<sup>ème</sup> Chambre, a ordonné la clôture des opérations de liquidation de la société suivante:

- LEX S.A, avec son siège social à L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix, (RCS B69178)

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012050716/15.

(120069948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.566.

*Dépôt rectificatif au dépôt initial du 17 avril N° L120061033.04*

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 05 avril 2012:

- que l'assemblée a nommé M. Vinit Kohli, né le 24 juillet 1955 à New Delhi, Inde, avec adresse professionnelle au 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn, et M. Evangelos Xenakis, né le 27 octobre 1978 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn, comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société de catégorie B, avec effet au 05 avril 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 26 avril 2012.

CETP II Foundry S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012050704/18.

(120069582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**ActualSales Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 150.355.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050728/10.

(120070307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

**SHCO 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 168.444.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourth day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Anne Coenen, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 4 April 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant laws and the present articles.

" **Art. 1<sup>er</sup>**. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or an indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of "SHCO 32 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied."

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and twelve.

#### *Subscription and Payment*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are entirely subscribed by the sole shareholder ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., predesignated, represented as above stated.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as above stated, representing the whole of the corporate capital, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the company for an undetermined period with powers as stipulated by article 12 of the articles of incorporation:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 103.336.

2) The registered office is established in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatre avril.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Anne Coenen, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 4 avril 2012.

La prédite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination "SHCO 32 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies."

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille douze.

#### *Souscription et Libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont entièrement souscrites par l'associé unique ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée, représentée comme dit ci-avant.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société du chef de sa constitution ont été évalués à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs tels que définis à l'article 12 des statuts: ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 avril 2012. Relation: DIE/2012/4338. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publications au Mémorial C

Diekirch, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012050598/265.

(120069657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Teck Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.940.

In the year two thousand and twelve, on the second day of April,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Teck Resources Limited, a company amalgamated and existing under the laws of Canada, with registered office at Suite 3300, 550 Burrard Street, Vancouver, British Columbia Canada V6C 0B3 with the corporation number 446056-1 (hereafter referred to as the «Sole Shareholder»),

duly represented by Me. Matthieu Groetzingler, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated March, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Teck Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Grand-duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155.940, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2482 on November 17, 2010 and amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on December 2, 2010, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations under number 312 on February 16, 2011 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda :*

1. Amendment of articles 5.7 of the articles of incorporation of the Company;
2. Any other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.7 of the articles of incorporation of the Company effective as of January 1, 2012 which shall read as follows:

« **7.4.** The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative preferred dividend equal to 8.5% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any). Said dividend shall be calculated on the daily total of issued Mandatory Redeemable Preferred Shares par value and attached share premium (if any) during the course of the Company's financial year.»

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about six hundred and sixty-five euro (EUR 665.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille douze, le deux avril,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Teck Resources Limited, une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à Suite 3300, 550 Burrard Street, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 0B3, portant le numéro de société 446056-1 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Me Matthieu Groetzing, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du \* mars 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Teck Luxembourg Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.940, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2482 du 17 novembre 2010 et modifiée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 312 du 16 février 2011 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour :*

1. Modification de l'article 5.7 des statuts de la Société;
2. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 qui pourra se lire de la façon suivante:

« **5.7.** Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 8,5% de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission ci-attachée (le cas échéant). Le dit dividende devra être calculé sur base de la valeur nominale quotidienne totale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises et de la prime d'émission qui leur est attachée (le cas échéant) au cours de l'exercice fiscal concerné».

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six cent soixante-cinq euros (EUR 665,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2012. Relation: LAC/2012/16027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signe): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012051142/102.

(120070775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

**CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.010.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 13 avril 2012:*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 13 avril 2012 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

CETP Participations S.à.r.l. SICAR

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012050706/16.

(120069566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Greenline Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.977.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 avril 2012*

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

1. Révoquer Monsieur Evgeny NOIKAS, demeurant à IL- 4/5 Batiya Makov, Rehovot 76481, de son poste d'administrateur.

2. Nommer Mademoiselle Liudmila KUCHEROVA, demeurant à 192242, Russia, Saint-Petersburg, Turkustr., 2-1-277, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

*Pour la société GREENLINE INVESTMENTS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012050708/17.

(120069785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Misys Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 13.713.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.849.

Veillez noter qu'il s'agit d'une correction faite sur le dépôt N° L120037461 déposé électroniquement en date du 6 mars 2012.

Une erreur matérielle s'est glissée, dès lors veuillez lire:

Lors du transfert de parts effectués en date du 28 février 2012, l'associé unique Misys Investment Limited, avec siège social au Burleigh House, Chapel Oak, Salford Prior, WR11 8SP Evesham, Royaume-Uni, a transféré la totalité de ses 342

825 parts sociales à la société Misys Portfolio Holdings Limited, avec siège social au One Kingdom Street, W2 6BL Londres, Royaume-Uni.

Dès lors, Misys Portfolio Holdings Limited détient 342 825 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

*Pour la société*

Mr Yves Attal

*Gérant*

Référence de publication: 2012051550/21.

(120071424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

---

**Anmaur Holdings (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5884 Luxembourg, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 127.909.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012050740/11.

(120070716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

---

**Atessa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.105.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012050745/11.

(120070606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

---

**Inter-Haus-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.821.

---

En date du 2 avril il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 70, Grand-Rue L - 1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2012050711/13.

(120069702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Izzie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.172.

---

*Extrait du contrat de cession de parts sociales*

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 7 février 2012, Monsieur Patrick Doran, a transféré 625 parts sociales détenues dans la société Izzie S.à r.l., à la société PIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.583 avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012050712/16.

(120069681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 74.023.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 20 avril 2012 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer,
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano,
- Mario MARCUCCI, administrateur, avec adresse professionnelle au 3, Corso di Porta Nuova, I-20121 Milano,
- Loris VALLONE, président, avec adresse professionnelle au 1, Piazzetta San Carlo, CH-6900 Lugano.

2. Le mandat d'Ernst and Young S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25 avril 2012.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Jean Philippe CLAESSENS / Armelle MOULIN

Référence de publication: 2012051886/25.

(120072920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

**Blue Power Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Blue Power S.A.).**

**Capital social: EUR 1.274.750,00.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twelfth of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of BLUE POWER S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 20 December 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.317 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 March 2007, number 330, page 15825 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time on 29 December 2011, by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 18 February 2012, number 438, page 20980.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Mr. Giulio Carini, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Frédérique Davister, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Benoit Serraf, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the Appearing Shareholders holding all of the 330,000 shares representing the whole share capital of the Company are present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

#### *Agenda*

1) Change of the legal form of the Company in order to convert it from a public limited liability company ("société anonyme" – S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) pursuant to the provisions of article 3 of the Companies Law of 10 August 1915;

2) Change of the name of the Company into "Blue Power Group S.à r.l.";

3) Acknowledgement of the declaration of the directors of the Company stating that the amount of the share capital of the Company, which is currently at five million Euros (EUR 5,000,000), was not fully paid up and subsequent capital reduction of the share capital to one million two hundred seventy-four thousand seven hundred fifty Euros (EUR 1,274,750) to be represented by three hundred thirty thousand (330,000) shares without nominal value;

4) Acknowledgement and acceptance of the resignation of A3T S.A. as statutory auditor of the Company;

5) Discharge to the statutory auditor of the Company for the accomplishment of its mandate;

6) Confirmation of the Directors of the Company as managers of the Company (the "Managers") constituting the Board of Managers of the Company;

7) Restatement of the articles of association in order to adapt them to the new legal form of the Company; and

8) Miscellaneous.

The Meeting, declares and requests the undersigned notary to act that:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, in order to convert it from a public limited liability company ("société anonyme" – S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) pursuant to the provisions of article 3 of the Companies Law of 10 August 1915.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company into "Blue Power Group S.à r.l.".

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and approve the declaration of the directors of the Company stating that the amount of the share capital of the Company, which is currently at five million Euros (EUR 5,000,000), was not fully paid up.

As a consequence, the current share capital will be reduced to one million two hundred seventy-four thousand seven hundred fifty Euros (EUR 1,274,750) which correspond to the amount fully paid up by the shareholders by granting exemption to the shareholders from paying the issued but unpaid share capital.

In addition, the Meeting resolves that the new share capital of the Company will be represented by three hundred thirty thousand (330,000) shares without nominal value, all of the shares being held as follows:

- three hundred twenty thousand (320,000) shares held by BLUE FIN SA, a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.676;

- ten thousand (10,000) shares held by Blue Mgmt Limited, a limited exempt private company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 86, Jermyn Street, London SW1Y 6AW, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 6267742.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of A3T S.A. as statutory auditor of the Company, being understood that its mandate covers the audit of the annual accounts of the financial year ending 31 December 2011.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to give full discharge to the statutory auditor of the Company for the accomplishment of its mandate, being understood that the discharge of its mandate related to the audit of the annual accounts of the financial

year ending 31 December 2011 will be granted by the annual general meeting of shareholders approving such annual accounts.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves that the Directors of the Company will become, as a consequence of the conversion of the Company, the Managers of the Company (the "Managers") constituting the Board of Managers of the Company:

- Blue MGMT Limited, a limited exempt private company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 86, Jermyn Street, London SW1Y 6AW, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 6267742, duly represented by Mr Francesco NETTIS, residing at A 14 Chesham Place, SW1 X8 HN London, (United Kingdom);

- Mrs Vania BARAVINI, born on 21 May 1964, in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Manager;

- Mr Giulio CARINI, born on 25 October 1983, in Terni (Italy), residing at 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Manager;

Each of the new Managers declares to accept his/her/its mandate.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to fully restate the articles of association in order to adapt them to the new legal form of the Company and so as to reflect the resolutions contemplated herein so that they take the following form:

**1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Blue Power Group S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Law ("Luxembourg Law").

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company's object may also include (i) the development, the creation and the acquisition, including by way of contribution, of technology consisting of any patent, industrial and commercial trademark, copyright, design model and know-how, under whatsoever form, pertaining to the energy and oil/gas transportation sector (ii) the registration, the management and the exploitation of the above mentioned technology by way of use, grant of use, sale, transfer, exchange or otherwise (iii) the entering into and the execution of agreements and partnerships, in whatsoever form, with any counterparts, being a company and/or private individuals, operating in the energy and oil/gas transportation sector;

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.4 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.7 - to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

3.8 - to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.9 - to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the Law.

3.10 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at one million two hundred seventy-four thousand seven hundred fifty Euros (EUR 1,274,750) represented by three hundred thirty thousand (330,000) shares without nominal value (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) and or the Managers subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares will have equal rights.

5.5 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the meeting in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed with unanimous consent of the Shareholders and in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a Sole Manager.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute the Board of Managers or conseil de gérance.

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed with unanimous consent of the Shareholders and in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any two manager(s) or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of two manager(s).

**11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

**13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4, 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A resolution to appoint or to remove a manager of the Company needs to be passed with unanimous consent of the Shareholders and in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

13.7 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9

13.9.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.9.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders.

13.9.3 Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.9.1 and the above provisions of Article 13.9.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Law.

#### **15. Distribution rights of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

#### **16. Dissolution and liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- a) one gender shall include each gender;
- b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its conversion, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BLUE POWER S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 4 rue de la Grève, L-1643 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.317 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 mars 2007, numéro 330, page 15825 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2011, par un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés en date du 18 février 2012, numéro 438, page 20980.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président M. Giulio Carini, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Maître Frédérique Davister, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Maître Benoit Serraf, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les Actionnaires Comparants détenant toutes les 330.000 actions représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'Assemblée ou représentés par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré qu'ils avaient été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Changement de la forme légale de la Société, afin de transformer la Société anonyme (S.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) conformément aux dispositions de l'article 3 de loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915;

2) Changement de la dénomination sociale de la Société en "Blue Power Group S.à r.l.";

3) Prise de connaissance de la déclaration des administrateurs de la Société déclarant que le montant du capital social de la Société, qui est actuellement de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) n'a pas été entièrement libéré et de la réduction de capital subséquente du capital social qui sera d'un million deux cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante euros (1.274.750,- EUR) représenté par trois cent trente mille (330.000) parts sociales sans valeur nominale;

4) Prise de connaissance et acceptation de la démission de A3T S.A. comme commissaire aux comptes de la Société;

5) Décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de son mandat;

6) Confirmation des administrateurs de la Société en tant que nouveaux gérants de la Société (les "Gérants"), constituant le Conseil de Gérance de la Société;

7) Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme légale de la Société; et

8) Divers.

L'Assemblée déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme légale de la Société, afin de transformer la Société anonyme (S.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) conformément aux dispositions de l'article 3 de loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en "Blue Power Group S.à.r.l."

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance de la déclaration des administrateurs de la Société déclarant que le montant du capital social de la Société, qui est actuellement de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), n'a pas été entièrement libéré.

En conséquence, le capital social actuel sera réduit à un million deux cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante euros (1.274.750,- EUR) qui correspond au montant entièrement libéré par les associés par dispense aux associés de libérer la partie du capital social émise mais non libérée.

De plus, l'Assemblée décide que le nouveau capital social de la Société sera représenté par trois cent trente mille (330.000) parts sociales sans valeur nominale, l'ensemble des parts sociales étant détenues comme suit:

- trois cent vingt mille (320.000) parts sociales sont détenues par BLUE FIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 4 rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, et qui est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.676;

- dix mille (10.000) parts sociales sont détenues par Blue Mgmt Limited, une limited exempt private company de droit du Royaume Uni, dont le siège social est situé au 86, Jermyn Street, Londres SW1Y 6AW, et qui est enregistrée auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6267742.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend note et accepte la démission de A3T S.A. comme commissaire aux comptes de la Société, étant entendu que son mandat couvre l'audit des comptes annuels de l'année sociale finissant le 31 décembre 2011.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de son mandat, étant entendu que la décharge pour l'audit des comptes annuels de l'année sociale finissant le 31 décembre 2011 sera donnée par l'assemblée générale annuelle approuvant ces comptes.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide que les administrateurs de la Société deviendront, en conséquence de la transformation de la Société, les Gérants de la Société, constituant le Conseil de Gérance de la Société:

- Blue MGMT Limited, une limited exempt private company de droit du Royaume Uni, dont le siège social est situé au 86, Jermyn Street, Londres SW1Y 6AW, et qui est enregistrée auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6267742, représentée par Monsieur Francesco NETTIS, résidant à A 14 Chesham Place, SW1 X8 HN London, (Royaume-Uni);

- Madame Vania BARAVINI, né le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), résidant au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Gérant;

- Monsieur Giulio CARINI, né le 25 octobre 1983 à Terni (Italie), résidant au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Gérant;

Chacun des Gérants déclare accepter son mandat.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de refondre entièrement les statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme de la Société et de refléter les résolutions envisagées ici pour qu'ils aient la forme suivante:

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Blue Power Group S.à.r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise conformément aux présents Statuts – y compris l'article 13.4 – et le cas échéant aux lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la Loi (la "Loi Luxembourgeoise")

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

### 3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 L'objet de la société inclut également (i) le développement, la création et l'acquisition, également par voie d'apport, de nouvelles technologie sous forme de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de droits d'auteurs, de dessins ou de modèles ainsi que de savoir-faire, sous quelque forme que ce soit, se rapportant au secteur de l'énergie et du transport du gaz et du pétrole (ii) le dépôt, l'enregistrement, la gestion et l'exploitation, par voie d'usage, de concession d'usage, de vente, cession, d'échange ou autrement, des technologies susmentionnées (iii) la conclusion et l'exécution de tous contrats de partenariat ou non, de toute nature, avec toutes contreparties, société et/ou personne physique, opérant dans le secteur de l'énergie et du transport du gaz et du pétrole.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.4 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens;

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi;

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante euros (1.274.750,- EUR) représenté par trois cent trente mille (330.000) de parts sociales (les «Parts Sociales») sans valeur nominale. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés», et individuellement un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation

de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) et/ou les Gérants sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, en fonction des fonds disponibles déterminés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

## **6. Indivisibilité des parts.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Transferts des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **8. Gérance.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise à l'unanimité des Associés et conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le Gérant Unique.

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront le Conseil de Gérance.

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise à l'unanimité des Associés et conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

**10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérant(s) ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérant(s).

## **11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que

(sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolution des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4, 13.5 et 13.6, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une résolution pour nommer ou pour révoquer un gérant de la Société doit être adoptée par une Résolution des Associés prise à l'unanimité des Associés et conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

13.7 Une réunion des Associés (l'"Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

### **13.9**

13.9.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.9.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.9.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.9.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.9.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

### **14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14.4 Si à cette période la Société compte plus de vingt-cinq Associés, au minimum une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi.

#### **15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **17. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 Les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa transformation, s'élève à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carini, Davister, Serraf, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2012. Relation: LAC/2012/17174. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050220/629.

(120069709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Perseus Immobilien Gesellschaft 9, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.806.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 23. April 2012*

*Geschäftsführer*

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 7 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.478 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 8 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.479 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 9 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.480 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B88045 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, W2007 Parallel Bear S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B131044 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, WHITEHALL BEAR S.à r.l mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B137548 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Herr Simon KÖNIG, Herr Nico HANSEN und Frau Sophie BATARDY bleiben Kategorie A-Geschäftsführer.

Référence de publication: 2012051630/29.

(120071201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

**PanEuropean Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.460.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu le 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6<sup>ème</sup> Chambre, a ordonné la clôture des opérations de liquidation de la société suivante:

- PANEUROPEAN INVESTMENTS HOLDING S.A, avec son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon, (RCS B78460)

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012050720/16.

(120069946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

**Xella International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

—  
**EXTRAIT**

En date du 28 Juin 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour une durée allant jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle

qui se tiendra en 2016, M. Jan Buck-Emden, né le 09 juin 1964 à Stade, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 395, Düsseldorf Landstrasse D-47259 Duisburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012050724/16.

(120069508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

**Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.885.

—  
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, administrateur, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Veillez en outre noter le changement d'adresse de Monsieur Philip Godley, administrateur, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050725/18.

(120070842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

---

**After Disaster Techniques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 161.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012050730/10.

(120070463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

---

**System and Management Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.633.

I. *Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle à Strassen le 27 janvier 2012*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale des Actionnaires accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

*II. Changements d'adresse*

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant professionnellement désormais au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour System and Management Investment S.A.*

Référence de publication: 2012051701/20.

(120071143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

---

**Amundi Islamic, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.984.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social le 23 mars 2012*

En date du 23 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- Résilier le mandat du Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young, et de donner mandat à Deloitte Audit S.à.r.l.; 560 rue de Neudorf, Luxembourg (L-2220); pour réviser ses comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Giorgio Gretter

*Managing Director*

Référence de publication: 2012050739/17.

(120070157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

---

**Alpha Diamond S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 31.262.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2012*

Est nommé réviseur d'entreprises agréé et non commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050733/13.

(120070155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

---

**Alpha Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.916.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012050734/12.

(120070202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

---

**VORSORGE Luxemburg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054766/9.

(120076601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

---